

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_2023_0291** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **15/09/2023**

Objet : **Décision modificative de la décision 2023_0239**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **15/09/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision modif 23.004.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230915-DCP_2023_0291-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/09/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DCPAJI_2023_0291

Objet : Décision modificative de la
Décision n°2023-0239 portant
attribution du marché relatif à la
fourniture des tenues image de la Ville
(23.004).

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la Décision DCPAJI 2023_0239 portant attribution du marché relatif à la fourniture des
tenues image de la Ville pour la Ville de Tourcoing ;

Suite à la procédure de passation de l'Accord-Cadre de Fournitures « Achat de vêtements
de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents de la Ville de
Tourcoing » (appel d'offres), le lot 1 « Tenue Image de la Ville » a été déclarée infructueux ;

Considérant que le lot 1 a été relancé sans publicité ni mise en concurrence en application
de l'article R2122-2 du code de la Commande Publique ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 19/07/23 ;

Considérant la nécessité de recourir à un marché « Fournitures des Tenues Images de la
Ville » pour les agents de la Ville de Tourcoing.

DECIDONS

Article 1^{er} : D'attribuer le marché 23.004 « Fournitures des Tenues Image de la Ville » à la
société PROTEC NORD sis 683 rue du Chemin vert – CRT n°3 à FRETIN (59273).

Le marché est conclu pour un montant annuel maximum de 47 000 euros HT.

La durée d'exécution du marché commence à courir à partir de sa date de notification pour
une durée d'un an reconductible trois fois pour la même durée.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : La présente décision annule et remplace la Décision n°2023-0239.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **15 SEP. 2023**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : **15 SEP. 2023**

Publié sur le site de la Ville le : **15 SEP. 2023**